



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
VILLE D'AJACCIO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

Le 1^{er} octobre 2019 à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 24 septembre 2019 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

Mme RUGGERI-ZANETTACCI, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, M. VOGLIMACCI, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, M. MONDOLONI, adjoints au Maire.

Mme FLAMENCOURT, M. PAOLINI, Mme BERNARD, M. FILONI, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme SANNA, M. KERVELLA, Mme FALCHI, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, Mme VILLANOVA, Mme MASSEI, M. CHAREYRE, M. LUCIANI, M. CIABRINI, Mme GRIMALDI D'ESDRA, M. LEONETTI, M. CASTELLANA, conseillers municipaux.

Avait donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

M. SBRAGGIA à M. MARCANGELI, Mme BIANCAMARIA à M. HABANI, Mme JEANNE à M. PUGLIESI, Mme SICHI à Mme FELICIAGGI, M. FERRARA à Mme OTTAVY, Mme SANTONI-BRUNELLI à Mme OTTAVY-SARROLA, M. DELIPERI à M. VANNUCCI, M. BASTELICA à M. CIABRINI, Mme SIMONPIETRI à M. LUCIANI

Etaient absents :

M. CAU, Mme ZUCCARELLI, Mme PILLOTTI, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, M. FALZOI, Mme GIACOMETTI, conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	33
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, M. CHAREYRE est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Visa Contrôle de légalité

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20191001-2019_215-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/10/2019

Affichage : 04/10/2019

Pour l'autorité compétente par délégation



Séance du mardi 1^{er} octobre 2019

Délibération N°2019/215

Acquisitions par achat et dons d'œuvres relatives au musée napoléonien et au département des peintures corses

Monsieur le maire expose à l'assemblée :

Le Palais Fesch a proposé à ses visiteurs durant toute la saison estivale, une exposition de grande envergure consacrée à une princesse du second empire : Mathilde Bonaparte : femme de lettres, collectionneuse et elle-même artiste. La maison des ventes Osenat a prêté pour cet événement une des aquarelles rehaussée de gouache de la princesse, signée et datée du 1^{er} janvier 1869. Elle représente le portrait de Marie Abbattucci. Celle-ci fut envoyée par ses parents, ainsi que son rang l'exigeait, parfaire son éducation chez une marraine et sera ainsi la plus jeune des dames d'honneur de la princesse Mathilde. Très intelligente et cultivée, Marie se passionne pour la vie parisienne en visitant les expositions, en assistant aux premières théâtrales, en consacrant du temps à la peinture, à la lecture, à sa collection d'éventails. Elle joue un rôle important auprès de la princesse dans l'organisation de ses rendez-vous et de ses rencontres avec les gens influents de l'époque. Enfin, jusqu'à ce que la princesse la soupçonne d'être la maîtresse de Claudius Popelin, son propre amant, et sans tarder, elle la chasse violemment de son Salon.

Cette aquarelle pourrait rester dans les collections napoléoniennes grâce à l'Association des Amis du Palais Fesch qui propose de l'acquérir et d'en faire don au musée.

Le département des peintres corses pourrait être aussi enrichi par un généreux don proposé par monsieur et madame François Olandini qui ont fait l'acquisition d'un tableau de Marcel Poggioli, *Vue de Vico et Murzo* afin de l'offrir au Palais Fesch. Ce grand tableau serait le pendant de *La Sposata* par le même artiste déjà offert par le couple Olandini.

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

D'autoriser le don de l'aquarelle de Mathilde Bonaparte, *Portrait de Marie Abbattuci*, par l'Association des Amis du Palais Fesch,

D'autoriser le don du tableau de Marcel Poggioli, *Vue de Vico et de Murzo*, par François et Marie-Jeanne Olandini,

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL

**Où l'exposé de Mme Simone Guerrini, adjointe déléguée
Et après en avoir délibéré**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;
Code du Patrimoine, livre IV, Titre IV, chapitre 1^{er}, L.441-2 alinéa a ;
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 30 septembre. 2019,

AUTORISE

A l'unanimité de ses membres présents et représentés

Le don de l'aquarelle de Mathilde Bonaparte, *Portrait de Marie Abbattuci*, par l'Association des Amis du Palais Fesch,

AUTORISE

Le don du tableau de Marcel Poggioli, *Vue de Vico et de Murzo*, par François et Marie-Jeanne Ollandini

Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application "Télérecours citoyens", accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.
(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE



Laurent MARCANGELI

Laurent Marcangeli

→